

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	56	60
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 18/09/2023		
<u>DATE D'AFFICHAGE</u> 02 OCT. 2023		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 02 OCT. 2023		
Création d'emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité pour renforcer les services pour la période du 1 ^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2024 (en application de l'article L332-23-1° et L332-23-2° du code général de la fonction publique)		

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la Fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guislain CAMBIER.

Etaient présent(e)s : M.Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, M.René QUINZIN, M.Alain LOCOCHE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE, M.Jean-Marie COUSIN, M.Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, Mme Carine FREHAUT, Mme Sabine KOLASA, M.Alain GERARD, M.Luc BERTAUX, M.Nicolas RUTER, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, M.Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, M.Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.François RONCHIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE, Mme Roxane GHYS, M.Guislain CAMBIER, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, M.Jean-Pierre NOEL, M.Claude BLOMME, M.Patrick PIANA, M.Thierry SOSZYNSKI, M.Eric HIROUX, M.André FREHAUT, M.Olivier YZANIC, Mme Catherine MOREL*
 M.Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M.Henry-Louis BOURGOIS, M.Dominique FONTAINE, M.Georges BROXER,

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : Mme Francine CAUCHETEUX, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Françoise DUPUIITS, Mme Marie DUBOIS,

Etaient excusé(e)s : M.Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, M.Bertrand FLAMENT, Mme Alexandra LERCH, M.Frédéric CARRE, M.Jean-Philippe MICHEL, M.Freddy DOLPHIN, Mme Anita LEFEVRE, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU

*Mme Catherine Morel a participé jusqu'au vote de la délibération 66-2023

65-2023.OBJET : Création d'emplois non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité pour renforcer les services pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2024 (en application de l'article L332-23-1° et L332-23-2° du code général de la fonction publique)

Mes chers collègues,

Vu le code général de la fonction publique notamment en son article L332-23-1° et L332-23-2°
 Considérant la délibération n°17/2014 du 14 janvier 2014 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,

Considérant qu'en prévision des besoins saisonniers ou temporaires du service environnement, il est nécessaire de le renforcer par le recrutement de personnel en qualité d'agent contractuel pour y faire face,

En conséquence, il est proposé à l'assemblée :

La création :

- au maximum de 2 emplois à temps complet pour le service environnement dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'information et de recensement en lien avec le tri des déchets,
- au maximum de 4 emplois à temps non complet (20 heures hebdomadaires) pour le service environnement dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'information et de recensement en lien avec le tri des déchets,

Le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
60		

Décide :

La création :

- au maximum de 2 emplois à temps complet pour le service environnement dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'information et de recensement en lien avec le tri des déchets,
- au maximum de 4 emplois à temps non complet (20 heures hebdomadaires) pour le service environnement dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'information et de recensement en lien avec le tri des déchets,

Fait et délibéré le 27 septembre 2023

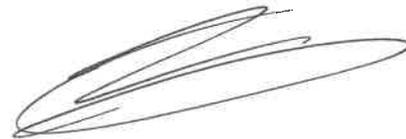
Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **02 OCT. 2023**
- De la publication le :

Pour le Président
Par délégué,
le Directeur Général Adjoint
02 OCT. 2023

Pierre-Jean SANNO

le secrétaire
David BEAUMONT



Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le



ID : 059-200043321-20230927-65_2023DEL-DE